

Barème Honoraires

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi : 9h00 -12h00 / 14h00 -18h00

VENTE	HT	TTC
Locaux commerciaux	8.33 % (minimum 10 000 euros)	10 % (minimum 12 000 euros)
Bureaux et entrepôts	6.67 % (minimum 10 000 euros)	8 % (minimum 12 000 euros)
Terrains	6.67 % (minimum 10 000 euros)	8 % (minimum 12 000 euros)
Fonds de commerce	8.33 % (minimum 10 000 euros)	10 % (minimum 12 000 euros)

LOCATION	HT	TTC
Locaux commerciaux	La valeur la plus haute entre 10 % du loyer triennal et 10 % du droit d'entrée éventuel (minimum 15 000 euros HT)	12% (minimum 18 000 euros)
Bureaux et entrepôts	15 % du loyer annuel à la charge du preneur et du bailleur (minimum global de 3 000 euros)	18 % du loyer annuel à la charge preneur/bailleur (minimum global de 3600 euros)
Bail précaire durée supérieure ou égale à 36 mois	10 % des loyers de la période (minimum global de 3 000 euros)	12 % des loyers de la période (minimum global de 3 600 euros)

Les honoraires sauf mention contraire, sont à la charge de l'acquéreur et sont susceptibles d'être modifiés dans le cadre d'une négociation.

NB : TVA à 20 %, Honoraires pour premier semestre